

## DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

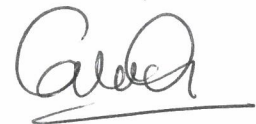
### AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-44	<b>Maîtrise d'oeuvre pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Landelles-et-Coupigny</b>	Art. 1 : Attribuer le marché à l'entreprise IOTHERM CONSEIL pour un montant de 23 780 € HT, Art. 2 : Signer le marché ainsi que tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant, Art. 3 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2021-DEC-45	<b>Subvention 2021 - Handi'chien</b>	Art. 1 : Allouer à titre exceptionnel une subvention de fonctionnement à l'association HAND'CHIEN, d'un montant de 600€, Art. 2 : Imputer cette dépense à l'article 6573, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant, Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE